

Gouvernement du Québec

Décret 411-96, 3 avril 1996

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions:

— de la ministre de l'Éducation à monsieur Serge Ménard, membre du Conseil exécutif, du 5 avril 1996 au 20 avril 1996;

— de la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité et ministre de la Sécurité du revenu à monsieur Robert Perreault, membre du Conseil exécutif, du 5 avril 1996 au 12 avril 1996;

— du ministre d'État des Ressources naturelles et ministre des Ressources naturelles à madame Denise Carrier-Perreault, membre du Conseil exécutif, du 13 avril 1996 au 21 avril 1996.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25344

Gouvernement du Québec

Décret 412-96, 3 avril 1996

CONCERNANT la nomination de certains secrétaires associés et secrétaires adjoints au Conseil du trésor

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a procédé, le 1^{er} avril 1996, à une réorganisation administrative significative qui entraîne des modifications aux responsabilités confiées à certains administrateurs d'État du Conseil du trésor et qu'il y a lieu, en conséquence, de modifier les décrets de nomination de ces administrateurs d'État afin d'y apporter les ajustements requis;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Maurice Charlebois, secrétaire associé (Politiques de personnel et Relations de travail) au Conseil du trésor, administrateur d'État II, soit nommé secrétaire associé au Conseil du trésor, aux mêmes classement, salaire annuel et conditions de travail;

QUE monsieur Jacques Lafrance, secrétaire adjoint au Conseil du trésor, administrateur d'État II, soit nommé secrétaire associé au Conseil du trésor, aux mêmes classement, salaire annuel et conditions de travail;

QUE monsieur Pierre Roy, secrétaire adjointe (Politiques budgétaires) au Conseil du trésor, administrateur d'État II, soit nommé secrétaire associé au Conseil du trésor, au même classement, au salaire annuel de 102 366 \$ et aux mêmes conditions de travail;

QUE monsieur Bruno Grégoire, secrétaire adjoint (Politiques administratives) au Conseil du trésor, administrateur d'État II, soit nommé secrétaire adjoint au Conseil du trésor, aux mêmes classement, salaire annuel et conditions de travail;

QUE monsieur Jacques S. Roy, secrétaire adjoint (Politiques de personnel) au Conseil du trésor, administrateur d'État II, soit nommé secrétaire adjoint au Conseil du trésor, aux mêmes classement, salaire annuel et conditions de travail;

QUE le présent décret ait effet depuis le 1^{er} avril 1996.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25345

Gouvernement du Québec

Décret 413-96, 3 avril 1996

CONCERNANT la nomination de monsieur André Dorr comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur André Dorr, sous-ministre associé au ministère des Relations internationales, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter des présentes;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'applique à monsieur André Dorr.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25346